

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

N° CE545

AMENDEMENT

présenté par

Mme Létard, M. Taupiac, M. Mathiasin, M. Serva, Mme Youssouffa, M. Warsmann, M. Viry,
Mme Sanquer, M. Naegelen, M. Molac, M. Mazaury, M. Lenormand, M. Habib, M. Favennec-
Bécot, Mme de Pélichy, M. de Courson, M. Colombani, M. Castellani, M. Bruneau, M. Bodart,
M. Bataille et Mme Abadie-Amiel

ARTICLE 6 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--